



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mardi 26 juin 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétairetrésorier, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement et France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

18-06-26-01

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 38.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-06-26-02

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Lemieux APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant les points 11.2.2 « Matières résiduelles – outils de communication : information », 11.3.1 « Demande de subvention à la FCM - Projet inventaire et plans de réduction des gaz à effet de serre : autorisation », 13.1.2 « Fonds de développement des territoires – développement régional » et 13.2. « Développement social » sous le point 4, en ajoutant le point 17.1 « Hommage à Paul Gérin-Lajoie » et en modifiant le titre du point 12.6 par « Résolution de la MRC du Haut-Richelieu - Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) - Commentaires et demande de suspension d'adoption : dépôt ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.





3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2018 : ADOPTION

18-06-26-03

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danie Deschênes APPUYÉ PAR : monsieur Raymond Larouche et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 23 mai 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018 : ADOPTION

18-06-26-04

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 28 mai 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION DES INTERCONNEXIONS CYCLISTES ET NAVETTES FLUVIALES

Madame Marianne Sigouin-Lebel, conseillère en développement touristique pour Développement Vaudreuil-Soulanges, fait un suivi sur le projet de développement et de valorisation des interconnexions cyclistes et navettes fluviales en expliquant la stratégie, les étapes à venir et l'échéancier projeté. Le projet totalise un budget de 473 000 \$.

4.2 PROJET INVENTAIRE ET PLAN DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, et madame Chantal Lemieux, directrice générale de la ville de Rigaud, présentent l'inventaire et le plan d'action régional de réduction des gaz à effet de serre. Les résultats, l'objectif et le plan d'action sont présentés.

4.3 DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - PROJET « INVENTAIRE ET PLANS DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE » : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-03-22-12 pour la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au programme des partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT la complétion de la première étape du programme des partenaires dans la protection du climat, soit l'inventaire des gaz à effet de serre (GES), par les 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2017;

CONSIDÉRANT la poursuite en 2018 des étapes deux et trois du programme des partenaires dans la protection du climat, soit l'établissement d'un objectif de réduction des émissions et l'élaboration d'un plan d'action local;

CONSIDÉRANT QUE pour les années futures, des ressources seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan d'action local et l'atteinte de l'objectif de réduction des GES;





CONSIDÉRANT l'appui financier du programme « Municipalités pour l'innovation climatique » de la FCM pour le soutien au personnel œuvrant contre les changements climatiques;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à déposer une demande de subvention auprès du programme « Municipalités pour l'innovation climatique » de la FCM pour le soutien au personnel œuvrant contre les changements climatiques;

- Cette subvention permettra de couvrir 80 % des coûts admissibles pour le salaire d'un membre du personnel municipal pour une période de deux ans, allant jusqu'à 125 000 \$;
- L'employé doit, selon les exigences du programme, planifier et mettre en œuvre ces trois initiatives :
 - 1. Actualiser le plan de réduction des émissions de GES;
 - 2. Mettre en œuvre des modifications opérationnelles ou institutionnelles assurant la viabilité à long terme des activités municipales axées sur les effets des changements climatiques;
 - 3. Entreprendre des travaux préparatoires à la mise en œuvre d'initiatives municipales de réduction des émissions de GES;
 - La personne-ressource implantera les initiatives de façon régionale, couvrant l'ensemble des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

4.4 MATIÈRES RÉSIDUELLES - OUTILS DE COMMUNICATION : INFORMATION

Madame Julie Cassab, conseillère en communication et responsable des relations publiques, distribue aux élus présents le nouveau dépliant d'aide au tri "Tricycle" et le livre Léonard et le compostage élaboré par la Ville de Pointe-Claire pour sensibiliser les plus jeunes au compostage. Elle fait un rappel des outils de communication des matières résiduelles disponibles et ceux à venir. Elle informe que huit capsules vidéo seront produites au cours de l'année selon différentes thématiques et qu'une mascotte est en cours de création. Le costume sera par la suite à la disposition des municipalités qui souhaitent faire de la sensibilisation.

4.5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Monsieur Philippe Roy, conseiller en développement territorial de Développement Vaudreuil-Soulanges, présente le rapport annuel d'activités 2017-2018, la liste des engagements, les priorités d'intervention régionale, la politique de soutien et la répartition de la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au développement local et régional du Fonds de développement des territoires.

4.5.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2017-2018 : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entente d'une valeur de 803 157 \$ conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relative au Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018 et des sommes résiduelles de l'année précédente (24 204 \$);





CONSIDÉRANT le respect par la MRC de Vaudreuil-Soulanges des règles et modalités d'attribution des aides par le MAMOT pour la mise en œuvre du FDT suite à l'adoption des « Priorités d'intervention », de la « Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie des milieux » et la « Politique de soutien aux entreprises »;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de rédiger, à l'intention de ses municipalités et de ses citoyens, un rapport annuel d'activités faisant état des informations exigées dans le cadre du protocole d'entente FDT;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de transmettre son rapport annuel avant le 30 juin 2018 au MAMOT pour les fins d'une évaluation de son programme;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-06

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le Rapport annuel d'activités 2017-18 et la liste des engagements du FDT, le rendre disponible sur le site Internet de la MRC et de le transmettre à titre informatif au MAMOT.

Proposition adoptée.

4.5.2 MISE EN OEUVRE 2018-2019 - PRIORITÉS D'INTERVENTION RÉGIONALES ET POLITIQUE DE SOUTIEN : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le FDT permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional, notamment sur les objets suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertises professionnelles ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'identifier ses « priorités d'intervention régionales » et de les rendre disponibles sur son site Web;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'établir une « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » (Fonds de développement des communautés) ainsi qu'une « Politique de soutien aux entreprises » (offre de service de DEV Vaudreuil-Soulanges) et de les rendre disponibles sur son site Web;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-07

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu





d'adopter dans le cadre du FDT 2018-2019 les « priorités d'intervention régionales », la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » et la « Politique de soutien aux entreprises »; et

de déposer ces informations sur le site Web de la MRC et de transmettre une copie au MAMOT à titre informatif.

Proposition adoptée.

4.5.3 MISE EN OEUVRE 2018-2019 - RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : ADOPTION

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente 2015-2016 conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le FDT permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter en 2018-2019 une somme de 899 320 \$ au financement de toute mesure de développement local et régional répondant aux priorités d'intervention régionale qu'il a identifiées;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 62 577 \$ de l'enveloppe FDT depuis 2015-2016 n'a pas été engagée et peut être utilisée dans le cadre du financement des initiatives 2018-2019.

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'engager cette somme pour l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} avril 2018 et qui prendra fin le 31 mars 2019;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-08

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'approuver l'affectation suivante des sommes du FDT 2018-2019 et de mandater le conseiller en développement territorial de Développement Vaudreuil-Soulanges afin d'assurer la mise en œuvre selon les règles et modalités de l'entente conclue avec le MAMOT :

	ORGANISATION	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	Développement Vaudreuil- Soulanges	Soutien à sa mission de développement local, incluant l'entrepreneuriat et l'économie sociale	450 000 \$
2	MRC de Vaudreuil- Soulanges	Fonds de soutien à l'innovation touristique	60 000 \$
3	Développement Vaudreuil- Soulanges	Promotion des attraits touristiques de Vaudreuil- Soulanges	80 000 \$
4	MRC de Vaudreuil- Soulanges	Fonds pour la politique de soutien aux projets structurants pour l'améliorer la qualité des milieux de vie	220 000 \$
5	MRC de Vaudreuil- Soulanges	Fonds disponibles au conseil de la MRC pour soutenir les projets structurants (selon les opportunités)	131 787 \$
6	MRC de Vaudreuil- Soulanges	Soutien aux navettes fluviales régionales	20 110 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS			961 897 \$





4.6 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

4.6.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - OCTROI DE SUBVENTIONS : AUTORISATION

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien en développement social, et monsieur Philippe Roy, conseiller en développement territorial de Développement Vaudreuil-Soulanges, présentent les onze projets s'étant qualifiés au deuxième appel de projets pour une subvention dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT).

CONSIDÉRANT la distribution du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018 adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser ces sommes pour soutenir des projets du Fonds de développement des communautés (FDC) ou tout autre projet jugé structurant par le conseil, pour un total de 187 361 \$;

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du FDC 2017-2018 et les recommandations du comité d'analyse suite au deuxième appel de projets se terminant le 16 mai 2018;

CONSIDÉRANT la conformité des projets retenus par le comité d'analyse selon les conditions de financement établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie des milieux:

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-09

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'approuver les projets suivants aux fins de subvention selon les fonds et les montants indiqués :

Demandeur Titre du projet		Fonds	Montant octroyé
BougeBouge	Démarche MAVIA : une expérience positive de vie physiquement active *	FDT/FDC	8 500 \$
Espace Suroît	En sécurité dans le CyberESPACE * FDT/FDC		15 000 \$
Hébergement La Passerelle	Maison seconde étape : hébergement de transition pour les femmes en difficulté		20 000 \$
Justice Alternative	Mes conflits, je m'en occupe : un projet de médiation citoyenne *	FDT/FDC	6 500 \$
Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges (fiduciaire)	Optimisation du Programme Accès- Loisirs Vaudreuil-Soulanges	FDT/FDC	5 700 \$
Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges	Développement d'un point de service à Vaudreuil-Dorion *	FDT/FDC	15 000 \$
Maison des jeunes de Rigaud	À bas les préjugés : pour une démocratie ouverte et collaborative *	FDT/FDC	10 000 \$
Réseaux Emploi Entrepreneurship (fiduciaire)	Camp de jour pour les familles allophones	FDT/FDC	4 900 \$
Ville de Coteau-du-Lac	Vitamine ton milieu! FDT/FDC		17 500 \$
Ville de Pincourt L'escouade de l'agriculture urbaine *		FDT/FDC	5 000 \$





*sous conditions	une équipe jeunesse	ACCEPTÉ	129 600 \$
Ville de Rigaud	L'Escapade 3.0 : mise en place d'un système de monitoring des déplacements sur le Mont Rigaud par	FDT/FDC	21 500 \$

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les ententes relatives à ces projets.

Proposition adoptée.

- 5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC
- 5.1 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 24 MAI 2018 : ADOPTION
- 18-06-26-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Bériault et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion du comité consultatif agricole du 24 mai 2018.

Proposition adoptée.

- 5.2 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 24 MAI 2018 : ADOPTION
- 18-06-26-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Robert Grimaudo APPUYÉ PAR : monsieur Jamie Nicholls et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion de la table régionale d'aménagement du 24 mai 2018.

Proposition adoptée.

- 5.3 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE DE L'EAU DU 11 JUIN 2018 : ADOPTION
- 18-06-26-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur André Beaudin APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion de la table de l'eau du 11 juin 2018.

Proposition adoptée.

- 5.4 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE, DE LA TABLE RÉGIONALE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET DE LA TABLE DES DIRECTEURS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 20 JUIN 2018 : ADOPTION
- 18-06-26-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion du comité de sécurité incendie et civile, de la table régionale en sécurité incendie et de la table des directeurs des services de sécurité incendie du 20 juin 2018.





5.5 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 19 JUIN 2018 : ADOPTION

18-06-26-14

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Gilles Santerre APPUYÉ PAR : monsieur Jamie Nicholls et résolu

d'adopter le compte rendu de la table des ressources humaines du 19 juin 2018.

Proposition adoptée.

- 6. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
- 6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
- 6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE
- 18-06-26-15

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

d'adopter la liste MRC 18-06-26.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-06-26, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 CORRESPONDANCE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET DE L'HABITATION - PROGRAMME RÉNORÉGION 2018-2019 : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

- 6.2 GREFFE ET LÉGISLATION
- 6.2.1 DÉCLASSEMENT ANNUEL 2017 DESTRUCTION DE DOCUMENTS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Loi sur les archives, obligeant tout organisme public à établir et à tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le déclassement annuel 2017 a été effectué à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire présentée ci-dessous;

Description des contenants à détruire							
Nb de con	tenants : 13			Confidentie	el: oui X	C no	on
SA-1701	SA-1702	SA-1703	SA-1704	SA-1705	SA-1706	SA-1707	SA-1712
SA-1715	SA-1716	SA-1717	SA-1718	SA-1719			





POUR CES MOTIFS,

18-06-26-16

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : madame Julie Lemieux et résolu

d'autoriser la greffière à procéder à la destruction des boîtes de documents identifiées à la présente résolution conformément aux règles de destruction de documents confidentiels.

Proposition adoptée.

6.2.2 CONCOURS « DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES » : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que la candidature de la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a pas été retenue dans le cadre du concours « Défi des villes intelligentes ».

6.2.3 RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB CYCLISTE LES 3 SOMMETS SUR LA FERMETURE DE LA PISTE CYCLABLE DU BARRAGE DE COTEAU D'HYDRO-QUÉBEC : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution no 2018-06-11-02 du club cycliste Les 3 Sommets concernant la fermeture de la piste cyclable du barrage de Coteau d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette piste cyclable fait partie de la route verte;

CONSIDÉRANT QUE cette piste est le seul lien cyclable sécuritaire pour la traversée du fleuve Saint-Laurent à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune mesure de sécurité permettant aux cyclistes de se déplacer sur le pont Mgr Langlois;

CONDIDÉRANT QUE la fermeture de la piste cyclable pour la saison 2018 pourrait être prolongée pour plusieurs années;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-17

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Andrée Brosseau APPUYÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal et résolu

de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et à Hydro-Québec des mesures alternatives à la fermeture de la piste cyclable afin d'assurer un passage sécuritaire des cyclistes sur le pont Mgr Langlois dans les meilleurs délais possible;

de transmettre copie de la présente résolution à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges ainsi qu'aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui.

Proposition adoptée.

6.2.4 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q2-R22) : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-06-489 de la Municipalité de Saint-Polycarpe concernant une demande d'aide financière dans le cadre du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-R22);





POUR CE MOTIF,

18-06-26-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'appuyer la Municipalité de Saint-Polycarpe dans sa demande au gouvernement du Québec de mettre en place diverses mesures d'aide financière afin d'aider les propriétaires à se conformer aux exigences contenues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de modifier les modalités relatives au crédit d'impôt afin que les propriétaires puissent bénéficier de ce crédit même lorsque les municipalités ont recours à un règlement d'emprunt;

de transmettre copie de la présente résolution à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe.

Proposition adoptée.

6.2.5 RÉSOLUTIONS D'APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS SA DEMANDE DE RÉTABLIR LE BUREAU D'AIDE JURIDIQUE À VAUDREUIL-DORION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des documents.

6.2.6 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2019 : PROPOSITION

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du calendrier proposé pour les séances du comité administratif et du conseil pour l'année 2019. Elle invite les membres du conseil à consulter leur agenda dans les prochaines semaines afin d'assurer leur disponibilité et de procéder à l'adoption du calendrier à la séance du conseil du 29 août 2018. Elle propose également qu'une séance du conseil soit ajoutée dans la première semaine du mois de juillet 2019.

6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU PÔLE CIVIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins en entretien ménager pour les bureaux de la MRC, de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges et Développement Vaudreuil-Soulanges situés au pôle civique au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion pour la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021:

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 495;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à lancer un appel d'offres sur invitation pour les services d'entretien ménager du pôle civique pour une période de deux ans et de procéder à la rédaction du devis.





7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

- 9. <u>SÉCURITÉ</u>
- 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1.1 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) visant à soutenir les municipalités dans la planification des interventions à réaliser pour entretenir et maintenir les routes en bon état;

POUR CE MOTIF,

18-06-26-20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

de redéposer ce sujet sur la table du conseil qu'à la demande des élus.

Proposition adoptée.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

- 9.3 SÉCURITÉ CIVILE
- 9.3.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER
- 9.3.1.1 CORRESPONDANCE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : DÉPÔT

Monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, procède au dépôt du document.

9.3.1.2 PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU): ADOPTION

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Sécurité publique, qu'une aide financière maximale de 153 593 \$ était accordée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un premier montant forfaitaire de 5 000 \$ est versé afin de faciliter l'élaboration d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) pour l'organisation des services d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer le PLIU accompagné de la résolution qui l'adopte ou encore la liste des activités réalisées était le 15 juin 2018;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-21

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu





de déposer le projet du PLIU de la MRC de Vaudreuil-Soulagnes au ministère de la Sécurité publique afin de faire part du travail réalisé et de demander un délai supplémentaire au ministère de la Sécurité publique pour déposer le PLIU final qui sera adopté à la séance du 29 août 2018.

Proposition adoptée.

9.3.2 CELLULE DE COORDINATION RÉGIONALE ET CELLULE DE CRISE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

9.3.3 PROPOSITION D'ENTENTE POUR LE PROJET PILOTE DE DÉLÉGATION POUR LA GESTION DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

10. COUR MUNICIPALE

10.1 RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ (RMH) 460-2018 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE : DÉPÔT

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du règlement municipal harmonisé 460-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre. Elle informe qu'une copie sera remise aux 23 municipalités afin qu'elles débutent le processus d'adoption à leur municipalité et il est demandé que l'entrée en vigueur soit pour le 30 septembre 2018 afin de conserver le but de l'uniformisation.

11. <u>ENVIRONNEMENT</u>

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS TOPONYMIE (LOTS 701-702) À SAINT-ZOTIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le jugement sur acquiescement signé par la MRC, suite à la résolution 15-02-25-13 adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 18 juin 2018, suite à la résolution 15-04-08-08 adoptée par le comité d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de restauration et d'entretien de ce cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 du bassin 21 représentant la municipalité de Saint-Zotique à 100 %;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de restauration et d'entretien du cours d'eau sans toponymie (lots 701-702) à Saint-Zotique (bassin 21 : Saint-Zotique 100 %).





11.1.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES COURS D'EAU - BRANCHE 3 DU DOMAINE, BRANCHE 9 RIVIÈRE À LA RAQUETTE ET TRIBUTAIRE RIVIÈRE QUINCHIEN : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien dans les cours d'eau Branche 3 du Domaine à Saint-Clet, Tributaire de la rivière Quinchien aux Cèdres et Branche 9 rivière à la Raquette à Sainte-Marthe;

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-28-14 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 7 juin 2018 suite à l'appel d'offres public en date du 23 mai 2018 pour les travaux d'entretien des cours d'eau Branche 3 du Domaine, Tributaire de la rivière Quinchien et Branche 9 rivière à la Raquette;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-23

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer le contrat relatif aux travaux d'entretien de 2,6 km des cours d'eau Branche 3 du Domaine, Tributaire de la rivière Quinchien et Branche 9 rivière à la Raquette à la compagnie Excavation JRD pour un montant total de 71 080,13 \$, taxes incluses, après ajustement au bordereau de prix;

d'affecter la dépense selon les cours d'eau :

- Branche 9 rivière à la Raquette, bassin 2 (Rigaud : 19,8 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 %; Vaudreuil-Dorion : 4,03 %);
- Branche 3 du cours d'eau du Domaine, bassin 3 (Coteau-du-Lac : 19 %; Saint-Clet 46,17 %; Saint-Lazare : 11,65 %; Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 %; Sainte-Marthe : 16,67 %);
- Tributaire de la rivière Quinchien, bassin 7 (Les Cèdres : 32,41 %; Saint-Lazare : 25,81 %; Vaudreuil-Dorion 41,78 %).

Proposition adoptée.

11.1.3 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LE COURS D'EAU DELVAN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien du cours d'eau Delvan situé sur le territoire de la municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être demandé au MDDELCC afin de réaliser des travaux d'entretien puisqu'une section du cours d'eau est localisée dans le secteur urbain;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 dans le bassin numéro 15 représentant la municipalité des Cèdres (100 %) pour demander un certificat d'autorisation;





POUR CES MOTIFS,

18-06-26-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Raymond Larouche

APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Bériault et résolu

d'autoriser madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à signer la demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour les travaux d'entretien du cours d'eau Delvan dans la municipalité des Cèdres, bassin numéro 15.

Proposition adoptée.

11.1.4 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LE COURS D'EAU SANS TOPONYMIE À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : AUTORISATION

Ce point est remis à la séance du comité administratif du 4 juillet 2018.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 PROJET PILOTE DE COLLECTE INTELLIGENTE ET DE TARIFICATION INCITATIVE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-23-20 autorisant l'implantation d'un projet pilote de collecte intelligente et de tarification incitative de 1000 unités d'occupation réparties entre la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la municipalité de Sainte-Marthe pour la collecte des matières recyclables et la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'EnviroRcube, firme d'experts ayant implanté la collecte intelligente et la tarification incitative dans plusieurs municipalités du Québec, en date du 6 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'EnviroRcube accompagnera la MRC et ses municipalités dans l'implantation du projet pilote, incluant la formation d'une patrouille porte-à-porte de sensibilisation et d'identification des bacs, le développement d'un plan de communication, le suivi régulier des données de collecte sur un an et l'analyse des données pour la présentation des résultats du projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au Fonds environnement de la MRC;

POUR CES MOTIFS.

18-06-26-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat pour un « Mandat d'accompagnement au projet pilote de la collecte intelligente à la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à EnviroRcube pour un montant de 24 865 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

11.2.2 VISITES DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES MATIÈRES COLLECTÉES DU LUNDI 18 JUIN 2018 : INFORMATION

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, fait un bilan sur les visites des installations de traitement des matières collectées, soit du Centre de tri d'Argenteuil, Tricentris et GSI Englobe, effectuées le 18 juin 2018. Treize municipalités étaient présentes.





11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 RÉPONSE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (ONÉ) AUX LETTRES DATÉES DU 4 MAI 2018 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il informe qu'une rencontre est prévue avec le député de Vaudreuil-Soulanges, Peter Schiefke, pour discuter de la réponse de l'Office national de l'énergie (ONÉ) aux lettres datées du 4 mai 2018 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges jugée inadmissible. Une autre rencontre est à prévoir avec la députée de Salaberry-Suroît, Anne Minh-Thu Quach.

11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES APPAREILS RÉFRIGÉRANTS EN FIN DE VIE UTILE CONTENANT DES HALOCARBURES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-28-17 autorisant la direction de la MRC à aller en appel d'offres public pour la collecte, le transport et la valorisation des appareils en fin de vie contenant des halocarbures pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à l'ouverture de soumission du 16 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme aux exigences de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-26

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

de mandater le directeur général et le service du greffe pour négocier le contrat à la baisse et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer un contrat avec Groupe PureSphera inc. pour la collecte, le transport et la valorisation des appareils en fin de vie contenant des halocarbures de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2018, 2019 et 2020 pour une durée de trois ans renouvelable annuellement, pour un montant maximal de 205 932,30 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

- 12. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>
- 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
- 12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ
- 12.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES RÈGLEMENT NUMÉRO 395-7-2018

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-7-2018 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'agrandissement d'une institution d'enseignement préscolaire et primaire;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 395-7-2018 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;







18-06-26-27

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 395-7-2018 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

12.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2012-03

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 114-2012-03 a pour objet de modifier le Règlement de construction numéro 114-2012 afin de retirer l'exigence relative au niveau de certaines composantes d'une construction;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 114-2012-03 de la municipalité de Saint-Polycarpe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-28

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que le comité administratif émette le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 114-2012-03 de la municipalité de Saint-Polycarpe.

Proposition adoptée.

12.1.1.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1270-60 ET 1275-273

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-60 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier les limites des aires d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densité (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) à l'intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-273 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone I1-670, de créer la zone H1-686, de modifier la grille des usages et normes I1-670 et de créer la grille des usages et normes de la zone H1-686;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1270-60 et 1275-273 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-29

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1270-60 et 1275-273 de la ville de Vaudreuil-Dorion.





12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 230-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 230-1 – PÔLE SANTÉ : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 230-1 est en vigueur depuis le 14 février 2017;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la MRC par l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour le contenu de ce règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-05-461 de la Ville de Vaudreuil-Dorion demandant à la MRC de faire cesser l'application du RCI numéro 230-1 sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger toutes les dispositions de ce règlement visant le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion parce que les règlements du plan d'urbanisme, de zonage, des usages conditionnels et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville ont été modifiés conformément à la planification du Pôle régional de santé;

CONSIDÉRANT Qu'un avis donné a été transmis par monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 12 juin 2018 par poste recommandée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent projet de règlement en date du 13 juin 2018, de sorte que demande de dispense de lecture a été accordée, tous les membres présents déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture, comme prévu par l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-30

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

qu'un règlement de contrôle intérimaire portant le numéro 230-2 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 230-1 visant la planification du secteur du Pôle régional de santé – Milieu de vie soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1.1.2 est modifié par le remplacement des mots « des villes de Vaudreuil-Dorion et » par les mots « de la ville de ».

ARTICLE 2

L'article 1.1.6 est modifié par la suppression du paragraphe a) et par le remplacement du paragraphe b) par le paragraphe a) « la partie du territoire de la ville de Saint-Lazare identifiée sur la carte datée du 26 juin 2018 et jointe à la présente comme Annexe 1 ».

ARTICLE 3

L'article 1.1.8 est modifié :

- par la suppression dans le titre des mots « de la ville de Vaudreuil-Dorion ou »;
- par le remplacement au premier alinéa des mots «, selon le territoire d'application, des villes de Vaudreuil-Dorion ou » par les mots « de la ville de »;





- par le remplacement au second alinéa du mot « leur » par le mot « sa »;
- par la suppression au second alinéa de mot « respective ».

ARTICLE 4

L'article 2.1 est modifié par le remplacement des mots « des villes de Vaudreuil-Dorion et » par les mots « de la ville de ».

ARTICLE 5

L'article 2.5 est modifié par le remplacement au second alinéa des mots « les Villes de Vaudreuil-Dorion et » par les mots « la Ville de » et du mot « leurs » par le mot « ses ».

ARTICLE 6

L'article 4 est supprimé.

ARTICLE 7

L'article 6.1 est modifié par le remplacement au premier alinéa des mots « des villes de Vaudreuil-Dorion ou » par les mots « de la ville ».

ARTICLE 8

L'article 7.1.8 est modifié par la suppression des mots « la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

ARTICLE 9

Le règlement est modifié par le remplacement à partir du chiffre 4 de la numérotation des articles 5 et suivants.

ARTICLE 10

Le règlement est modifié par le remplacement du plan A « Le territoire d'application » à l'Annexe 1 par le plan apparaissant à l'Annexe A du présent règlement.

ARTICLE 11

Wh. B.	
PATRICK BOUSEZ Préfet GUY-LIN BEAUDOIN Directeur général et s	

Le présent règlément entre en vigueur conformément à la loi.

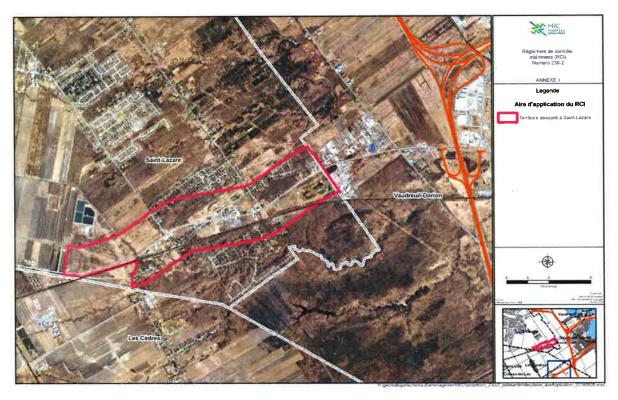
Déposé à la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 26 juin 2018.

Entré en vigueur le	
---------------------	--





ANNEXE A Plan A « Le territoire d'application »



12.3 AVIS D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE DEMANDÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX POUR LE PROJET « HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES » EN VERTU DE L'ARTICLE 151 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME : AVIS DE NON-CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention gouvernementale déposé à la MRC le 30 mai 2018 par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* visant le projet de construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contrevient à l'article 16.2.8 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges parce que le site visé pour le projet se situe dans l'aire d'affectation agricole à l'intérieur de laquelle l'usage public pour un hôpital n'est pas autorisé;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de signifier au ministre de la Santé et des Services sociaux que le projet « Hôpital de Vaudreuil-Soulanges », tel que présenté dans l'avis d'intervention gouvernementale, n'est pas conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges selon les documents déposés le 30 mai 2018.

Proposition adoptée.

12.4 POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS DANS LE CADRE DU PROJET « CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES » : ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Nature-Action Québec est un partenaire de la MRC dans le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2010;

CONSIDÉRANT le bilan positif des activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2009;





CONSIDÉRANT QUE le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges s'étend sur plus de 200 kilomètres, de Pointe-Fortune à L'Île-Perrot, et couvre plus de 18 200 ha de boisés dont les grands massifs forestiers de Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à protéger et à mettre en valeur l'intégrité des boisés et des milieux naturels d'importance formant le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à collaborer avec l'équipe de l'Institut des Sciences de la forêt tempérée (ISFORT), affilié à l'Université du Québec en Outaouais, dans le cadre du projet « Forêt s'Adapter » sur le mont Rigaud, également appuyé par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de 23 000 \$ de la part de la MRC pour l'année 2018-2019 afin de compléter le montage financier du projet au montant de 243 084 \$ pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec la *Politique de l'arbre et des boisés* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table régionale d'aménagement du 24 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 01 419;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-32

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente de partenariat avec Nature-Action Québec pour la mise en œuvre du projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges pour 2018-2019;

d'octroyer une contribution financière de 23 000 \$ pour la réalisation du projet.

Proposition adoptée.

12.5 CONFIRMATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC D'UN OCTROI DE FONDS POUR L'ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS SUR LE MONT RIGAUD : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.6 RÉSOLUTION DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU - ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT) - COMMENTAIRES ET DEMANDE DE SUSPENSION D'ADOPTION : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC du Haut-Richelieu concernant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des OGAT est précipitée puisque de nombreuses lois nécessitent une mise à jour avant leur entrée en vigueur;

POUR CES MOTIFS.

18-06-26-33

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'appuyer la MRC du Haut-Richelieu dans sa demande au MAMOT de suspendre l'adoption des OGAT.





13. <u>DÉVELOPPEMENT</u>

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 PROJET DE MESURE DU DYNAMISME ENTREPRENEURIAL DES MRC DE LA MONTÉRÉGIE : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que les 14 MRC de la Montérégie ainsi que l'agglomération de Longueuil souhaitent mesurer leur dynamisme entrepreneurial, et ce, selon le modèle développé en 2009 par la Fondation de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour objectifs de dresser un portrait du dynamisme entrepreneurial de chaque MRC de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil à partir d'un échantillonnage représentatif et de le comparer à l'indice entrepreneurial québécois;

CONSIDÉRANT le caractère régional de ce projet structurant;

CONSIDÉRANT que pour mener à terme un projet d'une telle amplitude, il a été jugé pertinent que Montérégie Économique en soit le promoteur et dépose les demandes de financement requises;

CONSIDÉRANT que Montérégie Économique (NEQ : 1144235240) est un organisme à but non lucratif (OBNL) recevable selon les critères du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et du Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins;

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'entrepreneuriat a donné son appui au projet et reconnaît l'expertise et la méthodologie de la firme de sondage Léger pour la réalisation du projet;

POUR CES MOTIFS.

18-06-26-34

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr APPUYÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal et résolu

d'appuyer la demande de financement de Montérégie Économique au Fonds d'appui au rayonnement des régions et au Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins en vue de la réalisation du projet de Mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie;

de transmettre copie de la présente résolution aux 14 MRC de la Montérégie ainsi qu'à l'agglomération de Longueuil et à Montérégie Économique.

Proposition adoptée.

13.1.2 FLEURY MICHON - PROJET DE PÔLE AGROALIMENTAIRE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT le projet de pôle agroalimentaire du Groupe Fleury-Michon sur le territoire de la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT le projet de construction de logement social abordable à l'intérieur de ce projet;

CONSIDÉRANT l'invitation du Groupe Fleury Michon de visiter leur siège social à Pouzauges en France du 3 au 7 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des territoires (FDT) permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-35

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu





d'accorder une contribution financière prise à même le Fonds de développement des territoires 2018 pour couvrir les frais de déplacement des représentants de la ville de Rigaud, de Développement Vaudreuil-Soulanges, de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de leur visite du siège social du Groupe Fleury Michon à Pouzauges en France du 3 au 7 septembre 2018.

Proposition adoptée.

13.1.3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANAL DE SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE Développement Vaudreuil-Soulanges a été mandaté par la MRC pour produire un plan de développement économique pour le canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table du canal Soulanges d'approuver le plan de développement économique proposé par Développement Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-690-00-420;

POUR CES MOTIFS,

18-06-26-36

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Raymond Larouche APPUYÉ PAR : monsieur Gilles Santerre et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de remettre la somme de 80 000 \$ à Développement Vaudreuil-Soulanges pour la mise en oeuvre du plan de développement économique du canal de Soulanges sur remise des pièces justificatives.

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Ce point a été traité au point 4.6

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

16. <u>CULTURE</u>

Aucun sujet traité.

17. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

17.1 HOMMAGE À MONSIEUR PAUL GÉRIN-LAJOIE

18-06-26-37 IL E

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de rendre hommage à monsieur Paul Gérin-Lajoie pour avoir été un des grands bâtisseurs du Québec, premier ministre de la Jeunesse et de l'Éducation, grand philanthrope pour l'alphabétisation et les causes humanitaires, pour son importance à la gratuité scolaire et pour avoir fait de la l'école secondaire Cité-des-Jeunes la première polyvalente à voir le jour au Québec lors de la Révolution tranquille au cours des années 1960.





18. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), souligne que le CACVS est un incubateur d'idées de plusieurs projets territoriaux culturels.

Monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, rappelle que se tiendra la fête du Thuya du 3 au 5 août 2018 à sa municipalité.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, félicite monsieur Yvan Cardinal pour sa participation au Grand défi Pierre Lavoie.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-06-26-38

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 50.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier